

Le quorum de la parité syndicale est atteint (4 membres titulaires ou suppléants ayant voix délibérative présents dont 2 SOLIDAIRES, 1 C.G.T. et 1 C.F.T.C.).

Les orientations 2019 de l'Action Sociale sont présentées par Monsieur le Président qui précise que, pour 2019, suite à l'étude de l'enquête menée auprès des bénéficiaires, l'Action Sociale a pour objectif essentiel de s'adapter aux nouveaux besoins exprimés par les personnels en insistant sur l'importance des décisions prises au niveau local, avec cependant des moyens constants.

Le dispositif du fonds d'innovation locale est abordé, pour le département de la Haute-Savoie, un projet a été retenu concernant l'aide aux aidants, les conventions sont en cours de signature avec les associations partenaires.

Concernant les diverses prestations, le cas des CESU est évoqué, car ils ne sont souvent pas acceptés par les centres gérés par les collectivités locales. Le président indique qu'il a personnellement contacté le président de l'Association des Maires de Haute-Savoie afin de connaître les éléments qui amènent les structures municipales à adopter une position négative face à ce mode de paiement et a sollicité son intervention afin d'encourager une attitude plus positive.

Concernant la réserve des 5 % mises en place, il est indiqué qu'on ne peut savoir si elle sera levée, l'ensemble des représentants du personnel dénoncent la difficulté de gérer le budget et de mettre en place des actions pertinentes dans ces conditions.

Si cette réserve est levée il est proposé d'organiser une sortie escape-game pour les 11-18 ans

L'offre de soutien scolaire avec tout apprendre est maintenue.

Concernant la sortie pour les retraités du département (SPIRULINE EN CHAUTAGNE) organisée en 2019 les avis sont positifs excepté pour le transport. Les avis négatifs concernent essentiellement la mauvaise organisation de l'autocariste et le manque de connaissance du département pour les chauffeurs qui n'avaient eu connaissance de leur mission que le matin même.

Pour 2020, 5 sorties sont classées pour faire l'objet d'une consultation dans le cadre du marché des sorties avec autocariste en 2020.

- 1°) « Chemin de fer en Bugey »,
- 2°) « Sortie en Grésivaudan »,
- 3°) « Sortie Mandrin et Aiguebelette »,
- 4°) « Sortie en pays de Bresse »,
- 5°) « Sortie Montreux et musée Chaplin ».

Aucune sortie « familles » n'est souhaitée pour 2020.

Un accord de principe concernant les demandes et livraisons d'équipement pour les espaces de restauration est renouvelé pour que la délégation satisfasse, au fur et à mesure, les prochaines demandes concernant le petit matériel, dans la limite du budget réservé à cette intention.

La prime de transport mise en place suite à la suppression du point de regroupement pour les départs en colonies de vacances EPAF à Annecy est ensuite évoquée car une baisse de fréquentation des centres de vacances a été constatée.

L'ensemble des organisations syndicales indique que la situation particulière de la Haute-Savoie, département d'accueil en été et en hiver et région montagneuse, n'a pas été prise en compte et que les conditions de circulation et de déplacement ne pouvaient en aucun cas être assimilées à celles de la région parisienne. Ces décisions envoient un mauvais signal aux bénéficiaires de l'action sociale et favorisent les familles les plus aisées. De plus la franchise laissée à la charge des familles est beaucoup trop élevée et la prime forfaitaire accordée est insuffisante et représente une réponse imparfaite. Une motion demandant sa refonte va être élaborée par les organisations syndicales.

Enfin le débat se poursuit sur les difficultés relatives au logement en Haute-Savoie. L'assistante des services sociaux précise que chaque logement suscite une moyenne de 100 candidatures. La situation du département justifierait un co-financement de nuitées d'hôtel tel qu'il existe en région parisienne. Pour cela l'organisation de réunions inter-administrations pourrait être organisée afin de tenter de mutualiser les solutions d'hébergement et permettre une réflexion commune.

Le président s'interroge quant à lui sur la pertinence de solliciter les retraités et les collègues actifs dans une démarche de partage de logement, voire de faire appel à des institutions religieuses pour obtenir d'éventuelles solutions de logement temporaire.